

# DELIBERATION

28 (8.2)

Le 29 mars 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire,  
Nombre de membres en exercice : 29  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2021

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN.

**Procurations** : Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT.

**Absents** : Madame SEGUIN

**Secrétaire** : Monsieur MARRET

-----  
**Objet : Chantiers éducatifs 2021**

Monsieur le Maire expose que les chantiers éducatifs permettent à la Commune de développer, dans un cadre réglementé, l'aspect contributif des jeunes à la réalisation d'un projet individuel ou collectif. L'objectif est la mise en situation de travail, sur des secteurs économiquement non concurrentiels, de jeunes en difficulté, en contrepartie d'une rémunération. Sont priorités les jeunes entre 16 et 25 ans, en difficulté d'insertion sociale, scolarisés ou non et connus par les partenaires associés au recrutement : Mission Locale, Prévention Spécialisée, Service Social Départemental.

Il indique que ce dispositif, adopté depuis plusieurs années, présente les caractéristiques suivantes pour 2021 :

- La liste des chantiers éducatifs sur la Commune sera arrêtée en partenariat avec les structures chargées de l'aide au recrutement. Il s'agira de travaux nécessitant beaucoup de main-d'œuvre : aide dans les services municipaux, espaces verts et voirie en particulier, remise en état d'équipements, renfort lors des manifestations communales.
- L'encadrement technique des jeunes sera assuré par du personnel communal et/ou de l'association Sauvegarde 42, et/ou de l'association Andrézieux-Bouthéon Animation (ABA),
- Les chantiers seront réalisés pendant l'année 2021 pour un nombre total de 1 550 heures et un coût de 16,98 €/heure, soit une somme globale de 26 319 €, à répartir pour moitiés entre la Commune et le Département de la Loire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210330-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021

Affichage : 01/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

28 (8.2)

Monsieur le Maire explique que la convention soumise à approbation, fixe les obligations de chacune des parties comme suit :

Le Département de la Loire et la Commune d'Andrézieux-Bouthéon participeront à la rémunération des jeunes à hauteur de 50 % du tarif horaire, soit un total de 13 159,50 € chacun.

**Le Département** assurera la validation technique du contenu des chantiers, tandis que **la Commune** proposera et organisera les chantiers éducatifs et l'encadrement des jeunes concernés, encadrement qui pourra également être confié à l'association ABA.

**L'Association Intermédiaire UTILE Sud Forez** assurera la gestion administrative de l'opération par la mise à disposition des personnes ciblées et souscrira les contrats de travail.

Un bilan qualitatif et quantitatif sera fourni à la fin de l'opération, permettant d'évaluer la prestation fournie en termes de travaux réalisés et du nombre de jeunes accueillis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative aux chantiers éducatifs 2021 à conclure avec le Département de la Loire, et l'association Utile Sud Forez, pour un total de 1 550 heures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document y afférent,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 mars 2021

Le Maire,  
François DRIOL

